


- Contraintes
- Zones du PLU
- Atlas des zones inondables
- Limites communales selon l'IGN
- Courbes de niveaux



Les différentes zones du PLU sont :

ZONES U
La zone UA couvre le village (tissus urbains et continus) ;
La zone UB couvre le reste du village et notamment les extensions contiguës ;
La zone UZ couvre une zone réservée à l'accueil d'activités artisanales, commerciales, de services et de petites industries.

ZONES AU
Il s'agit de la zone 1AU ouverte à l'urbanisation au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone.

ZONES A
La zone A couvre la zone non équipée à vocation agricole ;
La zone Av couvre la zone non équipée à vocation viticole ;
La zone Ai couvre la zone non équipée à vocation agricole située dans le périmètre de la zone inondable par débordement de la Marne.

ZONES N
La zone N couvre la zone non équipée, constituant un espace naturel qu'il convient de protéger ;
La zone Nc couvre la zone non équipée, située dans le périmètre de la zone de protection rapprochée du captage ;
La zone Ni couvre la zone non équipée à vocation naturelle située dans le périmètre de la zone inondable par débordement de la Marne.
La zone NL couvre la zone non équipée, liée à des installations et constructions liées aux équipements publics et aux activités de loisirs ;
La zone Nz couvre la zone non équipée, réservée au stockage pour les activités artisanales, commerciales et de services, petites industries ;
La zone Nh couvre la zone équipée, constituant des bâtiments d'habitations isolées.